

## Communiqué de presse

11 mars 2014

SIX Exchange Regulation  
SIX Swiss Exchange SA  
Selnaustrasse 30  
Case postale 1758  
CH-8021 Zurich  
[www.six-exchange-regulation.com](http://www.six-exchange-regulation.com)

Media Relations:  
T +41 58 399 2227  
F +41 58 499 2710  
[pressoffice@six-group.com](mailto:pressoffice@six-group.com)

### La Commission des sanctions inflige une amende à Weatherford International Ltd.

La Commission des sanctions a prononcé une amende de CHF 250'000 à l'encontre de Weatherford International Ltd. pour une erreur constatée dans ses comptes annuels 2011 établis selon les normes US GAAP. La sanction porte sur l'évaluation erronée de la charge fiscale dans les comptes annuels 2011.

Weatherford International Ltd. a enfreint la Accounting Standards Codification (ASC) 740 «Income Taxes» dans ses comptes annuels 2011 établis selon les normes US GAAP en sous-évaluant de USD 56 millions la charge fiscale liée à une modification des provisions pour charges fiscales latentes. Du fait de cette erreur, son résultat annuel a été surévalué de 20%.

Poste aux états financiers	2011 en million USD	2011 (corrigées) en million USD	Erreur en million USD (%)
Charge fiscale	-486	-542	-56 (+11.5%)
Résultat annuel	278	222 <sup>1)</sup>	-56 (-20%)

<sup>1)</sup> Le résultat figurant dans les comptes annuels 2011 corrigés du 17 décembre 2012 s'élève à USD 205 millions. Outre la rectification de l'erreur liée à la charge fiscale, Weatherford International Ltd. a procédé à d'autres corrections à hauteur de USD 17 millions qui n'ont pas été incluses dans la procédure de sanction.

SIX Exchange Regulation a adressé une requête de sanction à la Commission des sanctions. Cette dernière a prononcé à l'encontre de Weatherford International Ltd. une amende d'un montant de CHF 250'000 du fait de la gravité de l'infraction ainsi que de la faute.

#### Annexe concernant les normes de présentation des comptes

Les rapports financiers périodiques font partie des informations qui assurent le bon fonctionnement du marché.

On trouvera des informations sur les normes de présentation des comptes dans:  
[http://www.six-exchange-regulation.com/obligations/financial\\_reporting\\_fr.html](http://www.six-exchange-regulation.com/obligations/financial_reporting_fr.html)



### **US GAAP Accounting Standards Codification (ASC) 740 «Income Taxes»**

En vertu de l'ASC 740-10, une société doit saisir les impôts pour l'exercice courant ainsi que les impôts latents qui résultent des différences d'évaluation entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales mesurées.

Pour de plus amples informations, Dr Alain Bichsel, Head Media Relations, est à votre entière disposition.

Téléphone: +41 58 399 2675  
Fax: +41 58 499 2710  
E-mail: [pressoffice@six-group.com](mailto:pressoffice@six-group.com)

### **SIX Exchange Regulation**

SIX Exchange Regulation s'acquies des tâches qui lui ont été assignées par le droit fédéral, applique les règles édictées par le Regulatory Board et en surveille l'application. SIX Exchange Regulation prononce des sanctions dans la mesure où les règlements lui en attribuent la compétence ou dépose des demandes de sanctions à la Commission des sanctions de SIX Swiss Exchange.

SIX Exchange Regulation est placé sous la responsabilité directe du président du conseil d'administration de SIX Group, ce qui garantit son indépendance à l'égard des activités opérationnelles de SIX Swiss Exchange. SIX Exchange Regulation comprend les services Listing & Enforcement, responsable de la régulation des émetteurs, et Surveillance & Enforcement, chargé de la surveillance du négoce.

[www.six-exchange-regulation.com](http://www.six-exchange-regulation.com)

### **Commission des sanctions**

La Commission des sanctions peut prononcer des sanctions en cas d'infractions aux Règlements relatif au négoce de SIX Swiss Exchange et SIX Structured Products Exchange (anciennement Scoach Suisse), au Règlement de cotation et à leurs Règlements complémentaires. Elle est composée de cinq à onze membres. Le président de la Commission des sanctions ainsi que la moitié de ses membres sont désignés par le Regulatory Board, les membres restants étant nommés par le Conseil d'administration de SIX.

**SIX** gère l'infrastructure de la place financière suisse et offre aux acteurs financiers du monde entier une gamme de services complète dans les secteurs du négoce et du règlement de titres, de l'information financière et du trafic des paiements. L'entreprise appartient à ses utilisateurs (environ 150 banques de tailles et d'orientations très diverses). Avec quelque 3'500 collaborateurs et une présence dans 24 pays, son résultat d'exploitation a atteint en 2012 plus de 1,14 milliard de francs suisses et un bénéfice du groupe de CHF 320,1 millions.

[www.six-group.com](http://www.six-group.com)